

Communiqué en soutien à Sébastien et à la liberté de manifester

Le 9 septembre, veille d'une journée de mobilisation très importante mélangeant société civile et organisations militantes, Sébastien, musicien et militant lyonnais au SNAM-CGT, était interpellé à son domicile par des policiers cagoulés de la Police Judiciaire, perquisitionné et placé en garde à vue.

Cette garde à vue a duré près de 48h, l'empêchant de participer aux mobilisations.

Durant cette garde à vue, le motif d'interpellation (« association de malfaiteur en vue de commettre un délit », passible de 10 ans de prison ferme) était abandonné. Le procès-verbal, auquel Sébastien et ses avocats ont eu accès, mentionnait explicitement le caractère fallacieux de celui-ci : les policiers savaient dès le début que Sébastien n'était pas la personne visée.

Cette rétention n'a donc nul autre motif que d'empêcher un militant actif de participer à des mobilisations. C'est une atteinte gravissime à la liberté de manifester, et une utilisation totalement abusive de l'administration et la justice à des fins de répression militante.

Bien que totalement étranger aux faits qui lui étaient alors reprochés, Sébastien est toujours poursuivi pour le motif kafkaïen d'avoir refusé de donner le mot de passe de son ordinateur dans une garde à vue dans laquelle il n'aurait jamais dû se trouver.

Nos organisations demandent l'arrêt immédiat des poursuites à l'encontre de Sébastien, et se joignent à l'appel à rassemblement pour les libertés militantes et syndicales le mardi 24 février 2026, à partir de 13h, devant le tribunal judiciaire de Lyon, au 67 rue Servient.

Vendredi 20 février 2026

